



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 1 – 2013M**

**L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION DU SAINT-LAURENT ET DES GRANDS LACS ET LE DÉVELOPPEMENT DE COMMUNAUTÉS**  
**RÉSILIENTES**

**ATTENDU QUE** le climat change dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, les changements climatiques entraînent des événements météorologiques extrêmes plus fréquents causant des inondations et une hausse des décharges d'eaux de ruissellement dans les cours d'eau récepteurs, une variation du niveau des eaux, un couvert de glace réduit sur les lacs et le fleuve, des sécheresses prolongées et la modification des écosystèmes côtiers et sublittoraux;

**ET ATTENDU QUE** des municipalités membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont déjà connu ces impacts, notamment les pluies diluviennes dévastatrices qui ont causé des inondations majeures à Duluth (Minnesota) et à Thunder Bay (Ontario) ainsi que la sécheresse prolongée qui a affecté le Midwest américain durant l'été 2012, en plus des impacts graduellement ressentis à travers le bassin, tels que le niveau des eaux historiquement bas, la hausse de la température de l'air ambiant, la hausse de la température des eaux, d'importantes efflorescences algales et l'érosion accélérée des côtes;

**ET ATTENDU QUE** les impacts des changements climatiques affectent la santé et la sécurité publique, menacent les infrastructures et les propriétés privées dans les municipalités, dégradent la qualité de l'eau, mettent en péril les berges et autres habitats naturels, perturbent les opérations municipales et ralentissent l'activité des industries, des commerces, du transport, des activités récréatives et du tourisme;

**ET ATTENDU QUE** la résilience aux changements climatiques implique l'évaluation et l'anticipation de la vulnérabilité aux changements climatiques des secteurs économiques clé desquels dépendent les municipalités, tels que le tourisme et les activités récréatives,



l'agriculture, les pêcheries commerciales, le transport maritime, l'extraction des ressources naturelles et les services de santé;

**ET ATTENDU QUE** les récentes expériences de communautés durement touchées démontrent que les bénéfices issus d'un investissement dans l'adaptation et la résilience sont largement plus importants que les coûts d'un bris d'infrastructure, des dommages matériels ou de décès résultant d'un événement météorologique extrême;

**ET ATTENDU QUE** bien qu'il soit crucial pour les municipalités de continuer à contribuer à la remédiation des causes des changements climatiques, par exemple en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, les villes reconnaissent devoir aussi accroître leur résilience face à ces changements qui sont déjà en cours;

**ET ATTENDU QUE** la plupart des membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent affirment déjà ressentir les effets des changements climatiques et qu'ils anticipent en subir davantage dans les cinq prochaines années;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît que certaines municipalités sont dans les toutes premières étapes de la planification de l'adaptation et n'ont pas encore débuté l'implantation d'un plan en raison de nombreux obstacles, notamment l'absence de solutions de financement adéquates, le manque de données historiques et prédictives facilement accessibles dans un format et à une échelle utilisables pour les municipalités, le manque d'assistance technique pour aider à maîtriser les données climatiques et l'exclusion involontaire des petites et moyennes municipalités en raison des ressources humaines et financières requises pour la mise en place de services de planification et d'adaptation.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaissent le besoin de commencer dès maintenant à développer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuient l'implantation du *Service Villes VERDD d'adaptation et de résilience pour les municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent (SARM)*, un effort visant à accélérer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques des municipalités par



un service binational, incluant de l'aide entre pairs, offerts aux membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent exhortent les gouvernements provinciaux, d'États et fédéraux à fournir l'assistance nécessaire aux municipalités pour surmonter les obstacles à l'adaptation aux changements climatiques en finançant prioritairement les activités nécessaires à la création de communautés résilientes et en rendant accessibles les données climatiques et météorologiques de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent à une échelle appropriée pour la planification municipale.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 2 – 2013M**

**BAS NIVEAUX D’EAU DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ont connu une baisse des niveaux d’eau au cours des vingt dernières années, parfois inférieurs à tout niveau enregistré historiquement, suscitant d’importantes préoccupations à travers le bassin, notamment dans la baie Georgienne;

**ET ATTENDU QUE** de tels changements des niveaux d’eau menacent le bien-être environnemental de la région et peuvent avoir des impacts sévères sur les milieux humides, les berges, les habitats fauniques terrestres et marins;

**ET ATTENDU QU’**il est tout à fait possible que, dans les circonstances actuelles et en raison des effets des changements climatiques, les niveaux d’eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent continuent de baisser dans un avenir proche;

**ET ATTENDU QUE** de tels bas niveaux ont aussi un impact sur les activités économiques du bassin, notamment sur le commerce maritime et l’accès aux berges pour les résidents et les touristes, causant ainsi des pertes d’emplois et une diminution des revenus pour tous les paliers de gouvernement;

**ET ATTENDU QUE** l’augmentation de la variabilité des niveaux d’eau menace l’intégrité des infrastructures municipales, représentant des coûts importants pour les municipalités riveraines;

**ET ATTENDU QUE** la Commission mixte internationale a étudié et continue d’étudier l’enjeu des niveaux d’eau dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, en l’occurrence grâce à l’ *Étude internationale des Grands Lacs d’amont* et ses différents rapports ainsi que grâce à l’ *Équipe de travail internationale sur les Grands Lacs et le fleuve Saint Laurent* et la version préliminaire de son Plan de gestion adaptative intitulé : *Promouvoir la collaboration dans l’ensemble des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent : Un plan de gestion adaptative face aux niveaux d’eau extrêmes*;



**ET ATTENDU QUE** les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'États ont pour responsabilité de préserver et de protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les ministères et les agences responsables au Canada et aux États-Unis n'ont pas offert de mesures de mitigation satisfaisantes ou n'ont pas présenté d'études abordant spécifiquement la baisse des niveaux d'eau dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent souligne sa grande inquiétude face aux bas niveaux d'eau actuels et leurs effets répandu non seulement pour les communautés riveraines mais le bassin entier;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent réitère sa demande aux deux gouvernements fédéraux, aux deux provinces canadiennes et aux huit États américains d'employer leur pleine autorité pour identifier, mettre en œuvre et coordonner des solutions à court, moyen et long terme à ce problème;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** des recherches plus approfondies doivent être entreprises à propos des causes potentielles de la baisse des niveaux d'eau, notamment les effets du dragage du delta de la rivière Sainte-Claire et du lac Sainte-Claire et les effets des changements climatiques sur les précipitations et le couvert de glace;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** les ressources financières nécessaires doivent être allouées par les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'États aux municipalités riveraines affectées pour l'adoption de mesures de mitigation, de compensation et d'adaptation.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 3 – 2013M**

**EMPÊCHER L'ENTRÉE DE LA CARPE ASIATIQUE DANS LES GRANDS LACS**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le Saint-Laurent représentent la plus grande étendue d'eau douce au monde et qu'ils forment un écosystème diversifié et plein de vitalité qui est crucial pour le bien-être économique et la qualité de vie des populations canadienne et américaine qui y vivent;

**ET ATTENDU QUE** plus de 180 espèces envahissantes se sont installées dans l'écosystème au fil des ans, provoquant des dommages et des perturbations considérables à son équilibre naturel, ainsi que des pertes économiques importantes;

**ET ATTENDU QUE** l'une des menaces les plus sérieuses en matière d'espèces envahissantes provient actuellement des carpes asiatiques, incluant les variétés argentée, noire et à grosse tête;

**ET ATTENDU QUE** ces variétés de carpes, après avoir été introduite dans les années 1970 dans le sud des États-Unis en raison de leurs capacités de contrôle des algues dans les piscicultures, se sont échappées depuis dans le fleuve Mississippi et ses tributaires;

**ET ATTENDU QUE** les espèces envahissantes ont déjà causé des centaines de millions de dollars de dommages à travers les Grands Lacs et le Saint-Laurent et que les carpes asiatiques représentent un réel danger pour les pêcheries commerciales et sportives, évaluées à 7 milliards de dollars annuellement, des activités qui forment la base de l'économie et qui définissent la culture de l'entière région;

**ET ATTENDU QUE** les carpes asiatiques ont migré vers le nord par le système du fleuve Mississippi, jusqu'au États du Wisconsin, du Minnesota, de l'Illinois, de l'Indiana et de l'Ohio, réduisant ou éliminant ainsi les populations de poissons plus désirables en raison de leur vorace consommation de nourriture et de leur prolifique reproduction;

**ET ATTENDU QUE** les carpes asiatiques menacent de s'introduire dans les Grands Lacs à de nombreux points d'entrée dans la région;



**ET ATTENDU QUE** plusieurs agences des gouvernements fédéraux, des États et des provinces, ainsi que des autorités locales des États-Unis et du Canada ont travaillé avec diligence et dépensé des dizaines de millions de dollars au cours des dix dernières années pour réaliser une série de projets destinés à arrêter la migration des espèces envahissantes de carpes et à empêcher leur entrée dans les Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** vingt-quatre (24) municipalités du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont adopté des résolutions appuyant la séparation physique comme le moyen le plus efficace d'empêcher le mouvement des carpes asiatiques et autres espèces envahissantes d'un bassin à l'autre;

**ET ATTENDU QUE** le *U.S. Army Corps of Engineers* a construit et maintient une barrière électrique sur le Chicago Sanitary and Ship Canal qui semble avoir aidé à ralentir ou à arrêter le déplacement des carpes envahissantes vers le lac Michigan;

**ET ATTENDU QUE**, au-delà des espèces de carpes envahissantes, il existe 39 autres espèces envahissantes dans les deux bassins qui risquent de migrer d'un bassin à l'autre dans un avenir rapproché;

**ET ATTENDU QUE**, une fois qu'une espèce envahissante s'établit dans un écosystème, il est extrêmement difficile de l'éradiquer, et qu'elle inflige souvent des dommages considérables aux écosystèmes et qu'elle oblige à des dépenses majeures en raison des efforts requis pour la contrôler;

**ET ATTENDU QUE** les carpes asiatiques représentent un risque de blessures pour les plaisanciers naviguant sur les plans d'eau qui en sont infestés;

**ET ATTENDU QUE** les citoyens canadiens et américains, partout autour du bassin, ont exprimé de fortes inquiétudes à propos des carpes envahissantes et qu'ils demandent une action rapide;

**ET ATTENDU QUE** la *U.S. Army Corps of Engineers* mène actuellement des recherches exhaustives qui s'échelonnent sur plusieurs années, du côté américain du bassin des Grands Lacs, un projet appelé le *Great Lakes and Mississippi River Interbasin Study* (GLMRIS), qui examine 19 lieux distincts à partir desquels les carpes envahissantes pourraient passer du bassin du Mississippi au bassin des Grands Lacs, en étudiant un grand nombre de moyens potentiels d'arrêter toute nouvelle migration.





**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les carpes asiatiques présentes dans le réseau hydrographique du Mississippi représentent une des plus grandes menaces à l'intégrité et à la santé de l'écosystème des Grands Lacs et du Saint-Laurent, y compris des 40 millions de Canadiens et d'Américains qui y vivent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** prévenir l'entrée des carpes envahissantes dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent doit se faire avec un sentiment de la plus haute urgence par tous ceux et celles qui sont responsables du dossier;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la séparation physique est la façon la plus efficace d'empêcher les espèces de carpes envahissantes d'entrer dans le lac Michigan par le Système navigable de la région de Chicago, et que de telles barrières empêcheraient également le passage de plusieurs autres espèces envahissantes d'un bassin à l'autre;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la faisabilité de la séparation physique est démontrée et qu'elle peut être faite d'une façon qui maintient ou améliore la qualité de l'eau, le contrôle des inondations et le transport au sein du réseau;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** davantage de mesures intérimaires de contrôle des carpes asiatiques doivent être prises durant le développement de solutions à long terme;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'**une solution qui implique la séparation physique des bassins accompagnée de mesures visant à maintenir ou améliorer les transports, la qualité de l'eau et le contrôle des inondations sera probablement coûteuse, comme tout projet majeur d'infrastructure, et que des moyens de financement novateurs devront être explorés;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'**il est important de partager et distribuer des informations à propos de la séparation physique et du système navigable de la région de Chicago à travers le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est appelé à jouer un rôle majeur dans ce processus d'éducation et d'information;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent invite la *Mississippi River Towns and Cities Initiative* ainsi que d'autres organismes municipaux du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent et du bassin du Mississippi à se joindre à l'effort de protection du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent face aux carpes asiatiques et autres espèces envahissantes et à supporter la séparation physique comme moyen le plus efficace d'empêcher la migration interbassin des carpes asiatiques et autres espèces envahissantes.



Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

A handwritten signature in black ink that reads "Tom Barrett". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning.

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 4 – 2013M**

**LES MAIRES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT RÉAFFIRMENT LEUR**  
**ENGAGEMENT À LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DU BASSIN**

**ATTENDU QUE** le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent constitue un trésor mondial inestimable qui fournit l'eau potable à 40 millions de citoyens canadiens et américains, soutient d'importants habitats et écosystèmes, abrite de nombreuses plantes et espèces fauniques, marines et terrestres, supporte le transport de marchandises, la pêche, le tourisme, les activités de loisir, la production d'énergie ainsi que de nombreuses autres industries et finalement alimentent la qualité de vie et l'identité de bon nombre de communautés riveraines;

**ET ATTENDU QUE** le produit intérieur brut de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'élève à 5 000 milliards de dollars, représentant la 4<sup>e</sup> économie mondiale;

**ET ATTENDU QU'**en raison de leur proximité à la ressource, les municipalités riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent interagissent avec elle de façon quotidienne dans leurs opérations municipales de production et de distribution d'eau potable, de traitement des eaux usées, de gestion des eaux de ruissellement, d'accès aux berges, de gestion des plages et plusieurs autres;

**ET ATTENDU QUE** malgré le rôle crucial des municipalités dans la gestion des lacs et du fleuve, elles ont longtemps été privées d'une voix officielle dans le processus de prise de décision et d'élaboration de politiques touchant aux lacs et au fleuve du Canada et des États-Unis;

**ET ATTENDU QU'EN** 2003, M. Richard M. Daley, maire de Chicago, a fondé l'Alliance des villes des Grands Lacs et qu'en 2005, grâce au leadership de M. Daley et d'autres maires de l'époque, notamment M. David Miller, maire de Toronto, M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, M. Timothy Rigby, maire de St. Catharines, M. Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield, M. Scott King, maire de Gary et M. Terry Geddes, maire de Collingwood, l'Alliance des villes des Grands Lacs a été fusionnée avec l'Association internationale des



maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour former l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** le rôle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été : 1) d'assurer que les gouvernements locaux aient une voix dans la prise de décision et l'élaboration d'importantes politiques concernant les lacs et le fleuve; 2) de partager des pratiques exemplaires de protection et de restauration entre les municipalités; et 3) de veiller à ce que les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis portent toute l'attention nécessaire aux Grands Lacs et au fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent a mis l'accent, au cours des 10 dernières années, sur la qualité de l'eau, la quantité d'eau et la vitalité riveraine et qu'elle a récemment élargi son champ d'action afin d'aider les municipalités à rendre la région plus durable sur les plans économique, social et environnemental par la protection des ressources d'eau et des régions côtières, la promotion de l'efficacité énergétique et la production et la consommation d'énergie à faibles émissions de carbone, l'adoption de mesures d'aménagement du territoire et de construction vertes et le soutien au développement économique vert par le programme *Villes en route vers un développement durable* (VERDD);

**ET ATTENDU QUE** les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont travaillé ensemble sur de nombreux enjeux importants, incluant la conservation de l'eau, la gestion des eaux de ruissellement, les inquiétudes liées aux exercices de tir réels, la gestion durable des eaux municipales, la menace des carpes asiatiques et d'autres espèces envahissantes, la gestion et le suivi des plages et l'élimination appropriée des produits pharmaceutiques. L'Alliance a aussi été un acteur important dans les comités et accords internationaux, nationaux et provinciaux, tels que *l'Accord Canada-Ontario*, *l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs*, *le Plan d'action Saint-Laurent*, *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent*, *la Great Lakes Regional Collaboration* et *la Great Lakes Restoration Initiative*;

**ET ATTENDU QUE** les maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent s'entendent pour affirmer que malgré le travail accompli au cours des 10 dernières années pour faire avancer la protection et la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent, plusieurs défis et menaces persistent et le besoin d'un leadership municipal fort demeure.



**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent réaffirment leur engagement à faire avancer la protection et la restauration de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans son intégralité;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les 100 membres et plus de l'Alliance puissent se remémorer les 10 premières années de l'organisme avec fierté et chercher à engager plus de municipalités de la région dans cet important travail;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance continuent les partenariats et relations avec les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'états, les Premières nations et les autres organismes environnementaux, entreprises et parties prenantes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour assurer que nous continuions à protéger, restaurer et maintenir durablement les Grands Lacs et le Saint-Laurent pour les générations futures.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

A handwritten signature in black ink that reads 'Tom Barrett'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 5 – 2013M**

**PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT (PASL)**

**ATTENDU QUE** le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs constituent un bassin hydrographique contenant plus de 20 pour cent de l'eau douce de surface à l'échelle mondiale;

**ET ATTENDU QUE** le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs représentent un axe de développement essentiel aux plans économique, social et environnemental;

**ET ATTENDU QUE** selon le PASL, près de 60% de la population québécoise habite une municipalité riveraine du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QU'**au Québec, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* déclare que le Saint-Laurent, à titre d'unité hydrologique, doit être géré dans le cadre d'une stratégie concertée et intégrée;

**ET ATTENDU QUE** les gouvernements du Canada et du Québec collaborent, depuis 1988, à la conservation et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans le cadre du *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL);

**ET ATTENDU QUE** le PASL met de l'avant un mode de gouvernance participatif, notamment avec la mise en place de la gestion intégrée du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** le PASL prône l'instauration progressive de tables de concertation régionales ayant pour mission de permettre aux différents intervenants concernés par la gestion des ressources et des usages de leur portion du fleuve de planifier et d'harmoniser leurs actions afin de contribuer à la gestion intégrée du Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les municipalités riveraines québécoises souhaitent prendre part activement à l'ensemble des phases d'implantation du PASL ainsi qu'à toute initiative gouvernementale affectant l'utilisation actuelle ou prévue de l'eau ou des rives du fleuve Saint-Laurent;



**ET ATTENDU QUE** les municipalités riveraines ont des rôles et responsabilités en matière d'aménagement de leur propre territoire, pour lesquels elles sont imputables.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et du Québec de reconnaître pleinement le rôle des municipalités riveraines tant dans le PASL que dans toutes les initiatives en lien avec l'utilisation, la protection, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et du Québec que les municipalités riveraines soient adéquatement informées et mobilisées pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en place des tables de concertation régionales;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement du Québec de créer une table de concertation provinciale Villes riveraines-Gouvernement du Québec, où l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et économiques en lien avec le fleuve seraient discutés dans un véritable esprit de mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee





**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 6 – 2013M**

**PROTECTION ET RESTAURATION DES BERGES**

**ATTENDU QUE** les eaux douces des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent sont la source primaire d'eau potable et d'activités récréatives marines pour plus de 40 millions de résidents du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** protéger et améliorer la qualité des infrastructures riveraines, notamment celles utilisées pour le traitement des eaux usées et celles utilisées pour les activités récréatives, maritimes et toutes autres activités économiques, est vital afin d'assurer le maintien d'une excellente qualité de vie dans les communautés riveraines des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** les Grand Lacs et le fleuve Saint-Laurent ressentent déjà les effets des changements climatiques par le biais de sévères tempêtes, de marées anormalement hautes et d'une variabilité accrue des niveaux d'eau causant ainsi des épisodes d'érosion sans précédents;

**ET ATTENDU QUE** de tels changements ont un impact significatif sur l'état des berges, affectant la sécurité des riverains, l'accès aux berges et le développement économique des municipalités riveraines;

**ET ATTENDU QUE** des travaux d'infrastructures municipales, y compris des travaux d'adaptation, sont nécessaires pour protéger et améliorer l'état des berges;

**ET ATTENDU QUE** les gouvernements municipaux demeurent disposés à accomplir le travail nécessaire à l'adaptation, mais ne disposent ni des fonds requis pour l'amélioration des infrastructures riveraines, ni même des moyens financiers qui permettraient le maintien de leur état actuel;

**ET ATTENDU QUE** nous accueillons avec gratitude la décision du gouvernement fédéral d'investir 53,5 milliards de dollars sur 10 ans dans les infrastructures municipales et provinciales, investissement qui aidera les municipalités à aborder, entre autre, leurs besoins en matière d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.



**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et d'états d'améliorer leur support aux municipalités riveraines pour toutes les mesures reliées à la restauration, la protection et la mise en valeur des berges;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande une flexibilité accrue dans l'application des règlements touchant l'environnement et les infrastructures, afin de rencontrer les différents besoins et objectifs des municipalités riveraines.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

A handwritten signature in black ink that reads 'Tom Barrett'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning.

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 7 – 2013M**

**PROJETER LA DEMANDE EN EAU DUE À LA CROISSANCE DE LA POPULATION**  
**D'ICI L'AN 2050**

**Résolution présentée par la Ville de Mississauga (Ontario)**

**ATTENDU QUE** les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent constituent la plus grande source d'eau douce au monde, fournissent de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes et qu'ils créent des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux importants pour les communautés riveraines;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent collabore à l'intérêt commun de protéger cette ressource naturelle cruciale pour les générations futures;

**ET ATTENDU QUE** la croissance continue de la population dans le bassin versant des Grands Lacs créera une pression supplémentaire sur la ressource, particulièrement sur la qualité de l'eau;

**ET ATTENDU QUE** la *Convention sur les ressources en eau du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (Convention) et l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (Entente) ont établi un cadre régional de gestion et de protection durable des eaux du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

**ET ATTENDU QUE** la demande commerciale, telle celle créée par la volonté d'augmenter la production d'eau embouteillée, représente un transfert irréversible d'eau hors du bassin versant des Grand lacs pouvant aussi avoir des impacts locaux autour des sites de pompage;

**ET ATTENDU QUE** les instances décisionnaires liées aux ententes existantes traitant des transferts d'eau dans le bassin des Grands Lacs, telles que la Convention et l'Entente, auraient avantage à considérer le contexte plus global de la demande en eau résultant de la croissance projetée de la population.



**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU** que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent exhorte les gouvernements canadien et américain de coordonner une étude visant à estimer la population et à projeter la demande en eau affectant le bassin versant des Grands Lacs dans un horizon s'étendant jusqu'en 2050;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent puisse collaborer et présenter les commentaires appropriés à cette étude visant à estimer la population future et la demande en eau d'ici 2050;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** les résultats de l'étude exhaustive estimant la future population du bassin des Grands Lacs soient distribués aux membres de l'Alliance des Grands Lacs et du Saint-Laurent et aux instances décisionnaires du Canada et des États-Unis afin de renseigner leurs réponses aux futurs enjeux reliés à l'eau.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

A handwritten signature in black ink that reads 'Tom Barrett'.

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 8 – 2013M**

**APPUI À LA RÉOLUTION DE LA VILLE DE SAULT STE. MARIE AU SUJET DES**  
**NORMES D'EAUX DE BALLAST**

**ATTENDU QUE** la résolution en pièce-jointe a été adoptée par le conseil de la Ville de Sault Ste. Marie (Ontario), le 25 mars 2013 et transmise à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour considération à l'assemblée générale annuelle 2013;

**ET ATTENDU QUE** les enjeux des eaux de ballast et de la protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent des espèces envahissantes entrant dans le bassin par les eaux de ballast sont d'un intérêt marqué pour plusieurs membres de l'Alliance et ce, depuis un bon moment;

**ET ATTENDU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continue de promouvoir le développement de normes fédérales d'eaux de ballast protectives, uniformes et atteignables au Canada et aux États-Unis et l'harmonisation des normes lorsque approprié et que l'effectif de l'Alliance a adopté plusieurs résolutions demandant des normes fédérales d'eaux de ballast, notamment en 2007, 2008, 2009 et 2010;

**ET ATTENDU QUE** les approches actuelles du Canada et des États-Unis pourraient mener à l'implantation de cadres réglementaires qui ne serait pas uniformes entre les deux pays.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** la résolution ici-bas, intitulée *Normes d'eaux de ballast*, présentée par la Ville de Sault Ste. Marie et adoptée par son conseil le 25 mars 2013, soit appuyée par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE** l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent implore les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis de faire preuve de la diligence requise dans le développement et l'application d'un cadre réglementaire uniforme entre les deux pays.

Signé ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2013

---

Tom Barrett, président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent  
Maire de Milwaukee

**NORMES D'EAUX DE BALLAST**  
**Résolution présentée par la Ville de Sault Ste. Marie, Ontario**  
**Traduction de courtoisie, Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent**

**ATTENDU QU'**un règlement présentement à l'étude par Transport Canada imposerait, s'il est entériné, des normes d'eaux de ballast substantiellement restrictives et inatteignables dans la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** les normes proposées seraient beaucoup plus restrictives que celles présentement appliquées par la Garde côtière américaine pour les navires américains concurrents;

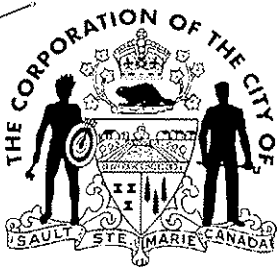
**ET ATTENDU QUE** les normes actuelles pour les eaux de ballast dans la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs sont les plus strictes et sévères au monde;

**ET ATTENDU QUE** depuis l'implantation des normes obligatoires d'eaux de ballast en 2006, aucune nouvelle espèce exotique n'a été détectée dans la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs;

**ET ATTENDU QUE** la Ville de Sault Sainte-Marie est en train de planifier l'expansion de ses installations portuaires, un projet qui a été identifié par tous les trois paliers de gouvernement comme le projet prioritaire pour le développement économique de Sault Sainte-Marie;

**ET ATTENDU QUE** la promulgation des normes proposées dans leur forme actuelle porterait atteinte à ce lien de transport vital, crucial pour notre économie locale et régionale et qu'il aurait un impact négatif sur l'industrie canadienne du transport, résultant en des pertes d'emplois, des coûts de transport plus élevés et une hausse des prix à la consommation.

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** la Ville de Sault Sainte-Marie exhorte Transport Canada à faire des recherches plus exhaustives pour évaluer si ces normes sont effectivement nécessaires, demande à Transport Canada de consulter toutes les municipalités riveraines des Grands Lacs et transmet cette résolution à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à toutes les municipalités canadiennes riveraines des Grands Lacs afin d'obtenir leur appui.



# CITY COUNCIL RESOLUTION

Date: March 25, 2013

Agenda Item

7(e)

MOVED BY  
SECONDED BY

Councillor  
Councillor

P. Mick  
S. Myers

Whereas there are pending regulations before Transport Canada which would, if passed, impose substantially restrictive and unachievable regulations for ballast water in the Great Lakes – St. Lawrence Waterway; and

Whereas the proposed regulation would be far more restrictive than those currently in place by the US Coastguard for competing US vessels; and

Whereas current regulations for ballast water in the Great Lakes – St. Lawrence Waterway are the most strict and austere in the world; and

Whereas since the implementation of compulsory ballast regulations in 2006, no new non-indigenous species has been detected in the Great Lakes – St. Lawrence Waterway; and

Whereas the City of Sault Ste. Marie is in the planning phase of expansion of its port facilities, which project has been identified by all three levels of government as the number one economic development priority in Sault Ste. Marie; and

Whereas passage of the proposed regulation in its current form would place a significant hardship on this vital transportation link which is critical to our local and regional economy and adversely impact the Canadian shipping economy, resulting in employment losses, higher freight rates and consumer prices,

Now Therefore Be It Resolved that the City of Sault Ste. Marie urges Transport Canada to exercise due diligence in extensively researching whether these regulations are in fact necessary and requests Transport Canada to consult with all municipalities along the Great Lakes, further that this resolution be forwarded to the Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative and all Canadian municipalities around the Great Lakes for their endorsement.

- |   |  |   |                                   |
|---|--|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> CARRIED | <input type="checkbox"/> DEFEATED        | <input type="checkbox"/> AMENDED        | <input type="checkbox"/> DEFERRED |
| <input type="checkbox"/> REFERRED           | <input type="checkbox"/> OFFICIALLY READ | <input type="checkbox"/> NOT DEALT WITH |                                   |

SIGNATURE

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> C.A.O.                             | <input checked="" type="checkbox"/> Comm. Community Services | <input checked="" type="checkbox"/> Mayor |
| <input checked="" type="checkbox"/> City Solicitor          | <input type="checkbox"/> Comm. P.W. & Transportation         | <input type="checkbox"/> Dir. Libraries   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Comm. Finance/Treasurer | <input type="checkbox"/> City Clerk                          | <input type="checkbox"/> E.D.C.           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Comm. Eng. & Planning   | <input type="checkbox"/> Fire Chief                          | <input type="checkbox"/> Cons. Authority  |
| <input type="checkbox"/> Comm. Human Resources              | <input type="checkbox"/> Police Chief                        | <input type="checkbox"/>                  |